COMMUNE DE MESSIMY SUR SAONE 01480

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2021

Date de la convocation: 11 décembre 2021

Présidence: Thierry MICHAL

Présents: T Michal – F Imbert – N. Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin –

B Sainclair - L Wynarczyk - B Monel - S Chartier - M Chaube

Excusés: V Gelas (pouvoir à L Wynarczyk) - C Beguet (pouvoir à T Michal) - F Serrurier

Absent:

Secrétaire de séance : S Chartier

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2021. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les quatre transactions reçues portant sur deux immeubles non-bâtis sis 277 chemin de la Saône et 292 chemin des Sources et deux immeubles bâtis sis 208 chemin des Sources et Au Village.

Accessibilité: travaux au-dessus du seuil de la délégation du Maire

Lors de la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 09 novembre 2021, il a été étudié les devis pour terminer les travaux d'accessibilité.

La consultation réalisée induit des prestations supérieures au seuil de la délégation du Maire (15 000 € HT) pour des bâtiments ou corps de métiers.

Il s'agit d'une opération conséquente avec un budget prévisionnel de 93 000 €, mais dont le coût des travaux sera en-dessous, de l'ordre de 60 000 €.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

autorise Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises retenues pour les travaux d'accessibilité.

- Remboursement des dépenses engagées par le Maire dans le cadre du Congrès des Maires

Comme indiqué lors du conseil municipal du 19 novembre 2021, Monsieur le Maire s'est rendu au Congrès des maires, organisé par l'Association des Maires de France les 17 et 18 novembre 2021. Cette participation a engendré des coûts dont Monsieur le Maire demande le remboursement en application de l'article L 2123-18-1 du code général des collectivités territoriales.

Ces frais se décomposent comme suit :

- TGV AR Macon - Paris: 102 €

- Hôtel: 161,78 €

- Parking Mâcon Loché: 4 €

- Tickets RER : 5,60 € soit un total de 273,38 €.

Il a été indiqué les principaux frais.

Il ne s'agissait pas d'une promenade à Paris, mais de rencontrer d'autres maires et des parlementaires et se constituer ainsi un réseau.

Les factures correspondantes ont été remises au secrétariat de mairie.

Le coût du trajet est réduit, car Monsieur le Maire bénéficie d'un abonnement professionnel pour ses déplacements à Paris.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de prendre en charge les frais présentés par Monsieur le Maire, d'un montant de 273,38 €, engagés dans le cadre de sa présence au congrès des Maires les 17 et 18 novembre 2021,
- précise que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6532 « Frais de mission » du budget 2021.

- Cadeau pour départ à la retraite d'un agent de la commune

Mme Danièle PLASSARD a été mise d'office à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} novembre 2021. Pour la remercier des services rendus à la collectivité, il est prévu de lui offrir un cadeau.

Dans ce cadre, quelques règles sont à respecter et notamment la prise préalable d'une délibération du conseil municipal fixant clairement les modalités d'attribution du cadeau de la commune, avec la fixation d'un montant limite.

A défaut de délibération exécutoire jointe au mandat de dépense relatif au cadeau, l'agent comptable de la commune peut soit rejeter le mandat de dépenses correspondant, sur la base de l'instruction n° FCPE1610506J du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local, soit à l'inverse voire sa responsabilité engagée par le juge des comptes.

La pièce justificative jointe au mandat de dépense doit préciser le bénéficiaire du cadeau et l'évènement à l'occasion duquel le présent a été offert.

La municipalité propose de fixer, comme cela se passe habituellement, à 250 € la valeur du cadeau. Une réflexion sera à mener sur le cadeau et pour trouver une date pour sa remise.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le principe d'un cadeau à Mme Danièle PLASSARD lors de sa mise à la retraite,
- fixe le montant maximum de ce cadeau à 250 €,
- inscrit les crédits relatifs à cette dépense à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget.

- Convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire communal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a transmis le projet de convention de gestion et d'entretien de la voie bleue, précisant les compétences et responsabilités respectives des deux collectivités et les modalités de remboursement des prestations effectuées par la commune pour le compte de la communauté de communes.

Concernant notre commune, un article 2bis a été inclus dans la convention précisant le remboursement de la prestation réalisée en 2021 par la commune, relative au broyage de l'herbe entre le chemin de Halage et la Saône, et au broyage de l'herbe du talus du chemin de Halage, représentant un montant de 597,60 €

La convention a été adressée aux élus avec la convocation.

Cette convention est prévue pour plusieurs années, avec une clause de revoyure au bout de deux ans

La prestation réalisée au printemps 2021 ne sera pas renouvelée, car le broyage est maintenant effectué par la Communauté de Communes.

La convention répartit les compétences au niveau de l'entretien des mobiliers et les prestations entre la commune et la Communauté de Communes.

Il est précisé que l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets est déjà effectué par l'agent de la commune.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention de gestion et d'équipement de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Conseil d'école du 16 novembre 2021

Le compte-rendu de cette réunion, établi par Madame la Directrice de l'Ecole, a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4^{ème} adjoint – vice-présidente de la commission Affaires scolaires pour présenter une synthèse de ce compte-rendu.

Les différents points abordés ont porté sur :

- les résultats des élections de Parents d'élèves avec 121 votants sur 186 électeurs inscrits,
- le rappel des attributions du conseil d'école,
- la rentrée scolaire avec un effectif de 139 élèves,
- la présentation du RASED,
- la médecine scolaire,
- le règlement intérieur avec une modification concernant les invitations pour les anniversaires ne devant plus être remises à l'intérieur de l'école,
- les actions envisagées pour l'année : EPS, citoyenneté, étude de la langue, mathématiques, culture
- la sécurité avec la réalisation d'un exercice d'évacuation et la prévision de deux autres exercices « alerte attentat / intrusion » et « risques majeurs »,
- le budget scolaire avec les acquisitions réalisées par la commune pour l'école.

Compte-rendu des commissions communales

a).- Commission Urbanisme du 22 novembre et 06 décembre 2021

Au cours de ces réunions, il a été examiné trois permis de construire et trois déclarations préalables. Après dépôt de pièces complémentaires, il a été fait opposition à une déclaration préalable.

Tous les dossiers sont examinés avec soin et lorsqu'un élu, membre de la commission, est concerné, il quitte la salle lors de l'étude de sa demande.

b).- <u>Commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 28 novembre et 02</u> décembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe BRUNEL, conseiller municipal délégué, président de la commission.

La réunion du 28 novembre était celle avec les présidents d'associations, avec une forte présence. Il a été établi le calendrier des manifestations 2022 avec des interrogations en raison de la situation sanitaire. Il a été effectué quelques rappels sur les réservations de salle, la fourniture des attestations d'assurance, les clés,... Un échange a eu lieu sur le forum des associations et il est ressorti l'idée d'une fête des associations, permettant de montrer leur existence. Une date est à trouver. La réflexion sur la formule de cette manifestation doit être menée avec les associations, car elles vont proposer des animations ce jour-là. La commission va se pencher sur un calendrier de travail.

Le 02 décembre, il a été discuté du prochain planning de l'Info Village, qui sera affiné en fonction des résultats de l'enquête lectorat en cours. Il a été étudié les trois offres reçues d'imprimeur, avec deux qui étaient très proches. L'orientation a été prise de retenir INDUSCOPIES, sous réserve de la vérification des grammages. Il a été parlé de la préparation de la cérémonie des vœux avec l'élaboration d'un diaporama. Au vu de la situation sanitaire, il a été pris la décision d'annuler cette cérémonie, mais les photos collectées pourront toujours servir à une autre occasion. Il a été abordé le film promotionnel mais sans avoir trop avancé sur ce sujet. Il a été parlé de la fête des associations avec la date à déterminer, ainsi que le lieu avec une préférence vers les terrains de sport.

c).- Commission Finances du 03 décembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Il a été étudié les comptes administratifs portant sur la période du 1^{er} janvier au 02 décembre 2021, présentant les résultats suivants :

- * budget annexe locaux commerciaux : les dépenses de fonctionnement sont de 2 419,25 € et les recettes de fonctionnement de 15 147,11 € sur 23 690 € de prévision. Pour l'investissement, les dépenses sont de 9 137,93 € et les recettes de 8 578,18 € sur 30 184 € de prévision. Le résultat cumulé est donc excédentaire de 12 196,11 €. Des explications sont données sur la différence entre les prévisions et réalisations.
- * budget de la commune : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 597 898,60 € et les recettes à 755 070,82 € sur les 1 088 209 € de prévision. Au niveau de l'investissement, les dépenses sont de 501 014,66 € et les recettes de 381 647,84 € sur une prévision de 756 970 €. Le résultat cumulé présente donc un montant de dépenses de 1 104 507,26 € et de recettes de 1 323 899,86 €, soit un excédent de 219 392,60 € mais il reste encore des sommes à régler et à encaisser.

Il a été examiné une liste non exhaustive des projets 2022. Il s'agit d'une première identification. Il est tenu compte du CRTE avec les engagements de la commune sur 2022, sous réserve d'une hypothèse de financement et de l'obtention des subventions attendues.

d).- Commission Affaires scolaires du 06 décembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4ème adjoint, responsable de la commission.

Cette réunion était la rencontre trimestrielle avec les agents intervenant au restaurant scolaire afin de discuter du fonctionnement et voir ce qui va ou va pas dans le cadre d'un échange convivial. Il a été vu quatre sujets : souci de surveillance et de synchronisation pour récupérer les enfants de la 6ème classe ; la demande de petits matériels ; les 3 ou 4 cas difficiles liés à des comportements inadaptés et voir comment les agents vivaient les différentes situations qui sont usantes et auxquelles se rajoutent la fatigue causée par le bruit. En dernier lieu, il a été évoqué la question du protocole sanitaire.

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Le conseil communautaire s'est réuni à deux reprises depuis le précédent conseil municipal :

- * le 30 novembre avec une présentation du service militaire volontaire existant depuis 2015 à destination des jeunes de 18 à 25 ans ; le rapport de la CLECT sur le chemin de Halage ; la convention de gestion de la voie bleue avec les communes concernées ; des décisions modificatives sur les budgets office de tourisme et gîte de groupe,
- * le 14 décembre avec une présentation du centre de gestion de l'Ain pour son rôle et ses missions ; le rapport quinquennal de la CLECT avec un point de vigilance car il y a la volonté de travailler sur un pacte financier risquant de rebattre les cartes financières, notamment au niveau des attributions de compensation ; attribution d'une aide au drive fermier « La Poule qui chante » avec des remarques sur la pérennité des installations et sur la mobilisation des artisans locaux.

La commission communautaire tourisme s'est réunie début décembre avec très peu de membres présents. Il a été discuté du système informatique des gîtes à remettre à jour ; de la voie bleue et de l'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre en début d'année, laissant envisager une perspective de travaux en 2023.

La commission communautaire environnement a validé différentes conventions et notamment une avec le SIEA (groupement de commande) et le service économe de flux.

Le bureau du syndicat de rivières s'est réuni pour mettre un montant de subventions 2022 en face des chantiers réalisés, mais c'est compliqué, car le mode d'attribution des aides est en train de changer à la Région. Il a été parlé également du recrutement pour compléter le personnel.

Lors du comité syndical du Syndicat des Eaux, il a été attribué la délégation de service public des secteurs Dombes Saône et Veyle Chalaronne à la SAUR. Il a été mis au point une procédure administrative pour les lotissements avec une liste des choses que la commune devra regarder. Une étude est lancée pour rechercher de nouvelles ressources d'eau. Il est poursuivi les réunions avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé sur la question d'un herbicide et de son contrôle obligatoire.

Un comité syndical du SMIDOM s'est tenu ce vendredi 17 décembre en visioconférence. Il a été discuté de la problématique des refus de tri dans les colonnes représentant un coût de l'ordre de 300 000 €; de l'exercice 2021 excédentaire en raison d'un versement plus élevé des éco organismes ; du passage au ramassage des ordures ménagères toutes les deux semaines avec cette mesure prévue en 2023 sur Messimy-sur-Saône ; de la proposition d'augmenter de 4% le tarif de la redevance incitative qui a été refusée et de la ramener au montant de l'inflation ; de la hausse de 4% du prix des bacs neufs alors que les bacs d'occasion vont baisser dans la même proportion ; la prime pour l'échange des bacs est maintenue sur tout le premier trimestre 2022. Lors du marché du 16 décembre, il a été vendu seize composteurs sur la commune. Le système de lecture optique des plaques d'immatriculation ne fonctionne pas pour l'instant. L'opération de broyage à domicile a rencontré quelques soucis. L'opération broyage des sapins de Noël est programmée le 13 janvier après-midi sur la commune. M. Philippe BRUNEL ne pouvant assister au prochain comité syndical du 11 février 2022, il demande à M. Bruno DOUCET-BON, délégué suppléant, de représenter la commune.

- Questions et correspondances diverses

- Des remerciements ont été reçus de l'Amicale des Classes 1 et 6 et de Docteur Clown pour le versement de la subvention communale.
- L'INSEE a communiqué les chiffres des populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 : la population totale de la commune est de 1 288 habitants.
- Une rencontre a eu lieu le samedi 11 décembre avec le conseiller numérique France Services et il a été convenu d'une permanence sur la commune le vendredi 28 janvier. Il convient donc de prévoir une communication en amont sur ce sujet pour que les personnes ayant des besoins au niveau informatique puissent venir le rencontrer. Il doit transmettre des éléments pour cette communication.
- Monsieur le Maire a reçu aussi le 11 décembre M. PACOUD Yvan, habitant de la commune, proposant également un accompagnement payant personnalisé d'initiation aux outils numériques.
- La cérémonie des vœux est annulée en raison du contexte sanitaire et de la non-possibilité de partager des moments de convivialité et d'échange. Une réflexion est à mener sur une solution de remplacement : carte de vœux dans boîte aux lettres ou vidéo mais avec une formule plus dynamique et plus courte. La commission communication travaillera sur un scénario global. Un temps pourrait être prévu avec la présence de tous les conseillers municipaux si possible.
- Il est communiqué les dates des conseils municipaux du 1^{er} trimestre 2022 à 20 heures : vendredi 21 janvier, vendredi 25 février et vendredi 18 mars.

- Monsieur le Maire, Fabienne IMBERT et Bénédicte SAINCLAIR ont participé à des ateliers organisés par la CCVSC et la CAF sur différentes thématiques :
 - * atelier enfance / jeunesse au cours duquel il a été évoqué les sujets comportementaux des enfants notamment à la cantine et identifier des pistes opérationnelles,
 - * petite enfance : de nombreux nouveaux arrivants et pas assez de place dans les structures crèches et périscolaires, une communication doit être faite pour savoir où trouver les équipements,
 - * personnes âgées

La transversalité de ces trois ateliers fait ressortir un besoin de communication. Il conviendrait idéalement d'avoir un seul point d'entrée.

- L'association SAVE est à recontacter pour la mise en route de la permanence prévue en janvier.
- Le 13 décembre, Thierry MICHAL et Fabienne IMBERT ont participé à une matinée à Saint-Cyr sur Menthon, organisée par le département de l'Ain pour des ateliers avec le service social en vue de travailler sur le nouveau projet territorial social du département, en phase diagnostic. Peu d'élus étaient présents. L'intérêt était de mieux comprendre le mode de fonctionnement et le système.
- Une date est à fixer pour la commission Communication. Il est retenu le mardi 21 décembre à 18 heures 30.
- Le marché de Noël a été un succès et il est félicité Fabienne IMBERT pour son investissement. C'est un travail d'équipe.
- Il est regretté de ne pas avoir pensé à lancer l'opération Boîte Solidaire, en lien avec la Croix Rouge. Il est expliqué l'objectif de cette opération à destination des plus démunis. Elle a été réalisée à l'école.
- Il est évoqué un message sur Facebook d'une personne passionnée par l'architecture extérieure des châteaux et souhaitant disposer des adresses. S'agissant de bien privé, la commune n'a pas à communiquer les coordonnées.
- Il est signalé des problèmes de comportement de jeunes sur la commune et expliqué les faits vécus un dimanche avec deux jeunes de 13 et 14 ans cagoulés et filmant une maison. Ils ont été retrouvés par les gendarmes, qui les ont raccompagnés chez leurs parents.
- Une personne tourne sur la commune pour vendre des produits à la sauvette.
- Les petits lapins en bois, mis vers la Halle pour les décorations, de Noël ont été détériorés.
- Il a été récupéré une vingtaine de lettres dans la boîte aux lettres du père Noël et une réponse va être donnée.
- Il est évoqué les travaux chemin de la Rivière et route d'Ars pour la fibre optique.
- Lors de l'élagage des arbres, il est tombé des branches dans la rivière.
- De la mousse blanche est présente dans la rivière. Il sera regardé pour essayer de trouver son origine.
- Lors d'une promenade vers la passerelle de l'Aveinerie, un chien a sauté dans la rivière et s'est blessé au niveau du poitrail. Il y a peut-être un barbelé.

- Lors des travaux route d'Ars, il a été constaté l'absence de panneau indiquant que la route était barrée.
- Les accotements des chemins ont également été détériorés lors de ces travaux.
- Concernant l'absence de l'agent au secrétariat, il est attendu l'avis du comité médical suite à l'expertise passée.
- Comme précédemment indiqué lors de cette séance, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 21 janvier 2022 à 20 heures.

Le Maire,
Thierry MICHAL